



Fonds De Commerce - Animalerie - Creteil Soleil

Publié sur actify.fr le février 10, 2025

24 vues

Adresse:

Avenue du Général de Gaulle Centre Commercial Créteil Soleil

Date de fin de commercialisation:

11/03/2025

Date limite de dépôt des offres:

10/03/2025

Etude:

SELARL JSA

1110-5087562. Dans le cadre de la Liquidation judiciaire de la société PETLAND CRETEIL est organisé la vente du fonds de commerce d'animalerie situé au Centre commercial CRETEIL SOLEIL.

Pour tout renseignement, veuillez prendre contact à l'adresse électronique suivante : contact@jsa.legal

La société PETLAND CRETEIL est titulaire d'un bail commercial portant sur des locaux de 283 m² environ à usage de vente d'animaux domestiques, accessoires et services s'y rapportant le tout sous l'enseigne PETLAND situé au Centre commercial CRETEIL SOLEIL à Créteil.

CA 2021 : 1,277M €

CA 2022 : 1,197M €

CA 2023 : 940K €

Pour tout renseignement, veuillez prendre contact à l'adresse électronique suivante : contact@jsa.legal

Pour pouvoir être examinée, la proposition devra obligatoirement comporter :

- l'identité précise du candidat (extrait K-bis et statuts si personne morale, copie d'une pièce d'identité si personne physique),
- si l'acquéreur souhaite se réserver la possibilité de se substituer à une société constituée ou en cours de constitution il devra impérativement le préciser,
- la mention « offre ferme et définitive » (aucune offre avec condition suspensive ne sera examinée),
- l'attestation sur l'honneur de l'acquéreur qu'il n'est pas directement ou indirectement lié, jusqu'au deuxième degré inclusivement, avec le débiteur cible ou ses dirigeants, qu'il n'y a pas et qu'il n'y aura pas pour l'avenir, d'incompatibilité avec les dispositions de l'article L642-3, sauf application des dispositions de l'article L642-20 du Code de Commerce,
- un chèque de banque ou une caution bancaire valable 6 mois minimum tirée sur ou émanant d'un établissement bancaire français, au profit du liquidateur, du montant de l'offre. Ce chèque ne sera encaissé que si l'offre est retenue et s'imputera sur le prix de cession,
- l'engagement de supporter en sus du prix offert net vendeur les droits et frais de rédaction d'acte, les honoraires intermédiaires et de cession dont il fera son affaire,
- les éléments attestant de la capacité à payer le complément de prix (attestation bancaire, offre de prêt...)
- l'indication de la date de validité de l'offre jusqu'à ce que le juge commissaire statue ;
- la déclaration d'indépendance et de sincérité du prix.